



## **COMMUNIQUE AGREMENT CACAO HORS NORME, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO**

### **CAMPAGNE 2014-2015**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de café et/ou de cacao au cours de la campagne 2014-2015, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café-Cacao, sis au 20<sup>ème</sup> étage de l'immeuble CAISTAB.

- **Pour les exportateurs propriétaires des usines de conditionnement**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **14 juillet 2014 au 15 août 2014** délai de rigueur.

- **Pour les exportateurs ayant des contrats d'usage**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **21 juillet 2014 au 15 août 2014** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **20<sup>ème</sup> étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)** et sur le site [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci).

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Toutefois, les exportateurs agréés pour la campagne café-cacao 2013-2014 sont dispensés de la production de certaines pièces dont la liste est disponible au **17<sup>ème</sup> étage porte 17.03** de l'immeuble CAISTAB (**secrétariat du Directeur Général Adjoint chargé de la Commercialisation**).

**Les frais de dossier fixés à Cent Mille (100 000) francs CFA**, sont payables en une seule fois, à la comptabilité du Conseil du Café-Cacao, lors du dépôt du dossier de demande d'agrément.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

**Tél. : (225) 20 20 27 95/ 20 25 69 64/ 20 20 28 43**

**La Direction Générale**